

## Les « POURQUOI » du Réseau anti-arnaques

Le Réseau anti-arnaques inaugure une nouvelle rubrique « Pourquoi » à périodicité mensuelle.

Il s'agit d'exprimer tout simplement quelques interrogations basiques en lien avec le thème des arnaques de la consommation.

Voici les trois premières cogitations d'une longue série qui vous accompagnera durant toute l'année 2020 :

- ⇒ Pourquoi les conditions restrictives d'une opération publicitaire sont-elles toujours rédigées en petits caractères, aussi peu décelables que lisibles ?
- ⇒ Pourquoi les voyants testés par le Réseau anti-arnaques ne deviennent-ils pas qu'ils font l'objet d'une enquête ?
- ⇒ Pourquoi une demande de documentation engendre-t-elle une réponse immédiate du professionnel avec parfois une confirmation téléphonique, alors qu'un courrier de réclamation reste sans effet ou obtient une réponse-type au bout de longues semaines ?



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)